



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : AP2012-425

Date : 20 Juin 2012

Unité administrative responsable Approvisionnements

Instance décisionnelle Comité exécutif

Date cible :
04 Juillet 2012

Projet

Objet

Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - Étude de circulation et de transport dans le cadre de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre au carrefour de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Wilfrid-Hamel (VQ-43714)

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

L'objet de ce contrat, à la demande du Service de l'aménagement du territoire, consistait à retenir les services professionnels d'une firme pour la réalisation d'une étude de transport visant à concevoir et à évaluer des scénarios de réaménagement du réseau routier ainsi qu'à analyser l'accessibilité au site de l'amphithéâtre pour les divers modes de transport au carrefour de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Wilfrid-Hamel.

À la suite de l'appel d'offres public 43714, ce contrat de 110 094 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été adjudiqué par le comité exécutif à la firme « Dessau inc. », située au 825, boulevard Lebourgneuf, bureau 225, Québec (Québec) G2J 0B9 (à l'attention de monsieur Carol Lapierre).

Le Service de l'aménagement du territoire fait état d'un premier avis de modification pour des honoraires professionnels supplémentaires de 20 671 \$ (plus TPS et TVQ applicables) nécessaires pour réaliser une mise à jour du plan d'aménagement du site d'ExpoCité au nouveau site choisi pour le futur amphithéâtre et optimiser le plan de transport, portant ainsi le contrat à 130 765 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Le budget prévu au projet est de 250 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE-2011-0711 du 27 avril 2011 - adjudication du contrat

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

RECOMMANDATION

D'autoriser une dépense supplémentaire de 20 671 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudiqué à la firme « Dessau inc. », en vertu de la résolution CE-2011-0711 du 27 avril 2011, pour les services professionnels afin de réaliser une mise à jour du plan d'aménagement du site d'ExpoCité au nouveau site choisi pour le futur amphithéâtre et optimiser le plan de transport, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

La dépense supplémentaire nette, en tenant compte des taux de la TVQ, est de 20 671 \$ (taxes récupérables à 100%).

Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.V.Q. 1723, projet « J10172301 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre multifonctionnel », modifié par le règlement d'emprunt R.V.Q.1840.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

ANNEXES

Avis de modification no 1 (électronique)



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2012-425 Date : 20 Juin 2012
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible : 04 Juillet 2012
Projet	
Objet	Avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels - Étude de circulation et de transport dans le cadre de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre au carrefour de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Wilfrid-Hamel (VQ-43714)
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Chantal Bernier	Finances Favorable 2012-06-22
Responsable du dossier (requérant)	
Martin Garon	Favorable 2012-06-22
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Daniel Maranda	Par Monique Giroux Favorable 2012-06-22
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Gilles Noël	Favorable 2012-06-22
Résolution(s)	



Avis de modification - Services professionnels ADM-xx

Nom du projet :	«ExpoCité» «Étude de transport et circulation dans le cadre de l'implantation d'un amphithéâtre multifonctionnel au carrefour du boulevard Wilfrid-Hamel et de l'autoroute Laurentienne»	Date :	2012-06-05
No d'équipement :	«No d'équipement»	No du projet :	P0040409-000010

Identification

Dessau inc. Nom de la firme du Professionnel		3219674 No bon de commande
Martin Garon Nom de l'acheteur		VQ-43714 No appel d'offres
D/A pour cet avis de modification	Amphithéâtre de Québec Projet/Tâche	

Description de la modification

Adapter le plan d'aménagement du site d'ExpoCité au nouveau site choisi pour le futur amphithéâtre (hippodrome) et optimiser le plan de transport pour tous les modes et l'organisation des stationnements. Plus précisément, la mise à jour du plan de transport comprend entre autres :

- **Mise à jour du plan d'aménagement et intégration du concept transport en un plan clair et soigné (peut-être sur 2 couches de plans);**
- **Réviser l'organisation du site et proposer de nouvelles avenues d'embellissement du site;**
- **Organisation des différents parcs de stationnement du site d'ExpoCité et les cheminements piétons;**
- **Localisation, quantité et fonctionnement des accès aux stationnements incluant les guérites;**
- **Validation/optimisation des concepts prévus pour la desserte en autobus (RTC et autobus nolisés);**
- **Validation/optimisation du concept prévu pour les camions et leurs débarcadères.**

Par ailleurs, l'évaluation des niveaux de service des intersections de la zone d'étude rapprochée de l'étude de transport devra être revue en fonction des nouvelles données concernant le stationnement. Cette mise à jour ne touche que les périodes d'entrée et de sortie aux activités du site d'ExpoCité.

Justification de la modification

Au mois de mars 2012, le consultant *Dessau* a remis à la Division du transport un plan de transport élaboré pour desservir le nouvel amphithéâtre multifonctionnel de 18 000 places de Québec. Celui est présenté à la section 6 de *l'Étude de circulation et transport dans le cadre de l'implantation d'un nouvel amphithéâtre au carrefour de l'autoroute Laurentienne et du boulevard Wilfrid-Hamel*.

Au mois de décembre 2011, l'équipe de *Planis* a également remis à ExpoCité le document *Plan d'aménagement et de circulation du site ExpoCité*. Ce plan représente une vision d'ensemble du site à long terme incluant la gestion de la circulation et des stationnements. Ces deux études, ont dans les faits, été menées en consortium par les firmes *Dessau* et *Planis*.

Ces deux documents ont été produits en fonction de la localisation de l'amphithéâtre situé en façade du boulevard Wilfrid-Hamel, directement à l'ouest de l'intersection de la rue de l'Exposition. Ce site fut celui privilégié par la Ville de Québec jusqu'en mars 2012.

En mars 2012, l'équipe chargée de la gestion du projet d'amphithéâtre a pris la décision, en fonction des contraintes importantes (contamination du sol, etc.), de déplacer sur les terrains de l'ancien hippodrome le site choisi pour implanter le futur amphithéâtre. Le nouvel amphithéâtre sera donc construit directement au nord du pavillon central. Cette nouvelle localisation a un impact important sur toute l'organisation des déplacements sur le site d'ExpoCité, principalement lors d'événements. Les plans d'aménagement et de transport réalisés en fonction du site d'implantation à l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue de l'Exposition doivent donc être adaptés et mis à jour en fonction du site d'implantation au nord du pavillon central.

Historique des modifications (espace réservé à la Ville)

	Avant taxes	TPS	TVQ	Taxes incluses
Montant du contrat original :	110 094,00 \$	5 504,70 \$	9 825,89 \$	125 424,59 \$
Montant des modif. déjà approuvées :	n/a			- \$
Montant du contrat révisé :	110 094,00 \$			110 094,00 \$
Montant de la présente modification :	20 671,00 \$	1 033,55 \$	2 061,93 \$	23 766,48 \$
Total du contrat à ce jour :	130 765,00 \$	6 538,25 \$	11 887,82 \$	149 191,07 \$



Avis de modification - Services professionnels ADM-xx

Préparé et recommandé par			
Fonction	Nom	Signature	Date
Chargé de projet de la Ville	Maxime Lapointe		

Approuvé par (espace réservé à la Ville)			
Fonction	Nom	Signature	Date
Directeur de la section	n/a		
Directeur de la division	Marc des Rivières		15-06-2012
Directeur du service	Fernand Martin		15/06/2012
Directeur général adjoint	Alain Thériault		
Directeur général	Alain Marcoux		2012-06-18

À MOINS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONTRAIRES FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, CET AVIS NE MODIFIE PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET LE PROFESSIONNEL RESTE TENU DE S'Y CONFORMER.

Avis de modification(s) connexe(s) : ADM-xx-

